L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
MERCREDI MATIN, 29 AOUT.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

I

LA CALIFORNIE.

Au moment où midi sonnait au couvent de la Visitation, situé à l'angle du boulevard Montparnasse et de l'avenue de l'Observatoire, un coupé de maître dont les stores étaient baissés arriva au grand trot d'un vigoureux cheval bai-brun, et s'arrêta auprès du cimetière Montparnasse.

Peinte en brun très foncé, sans aucun ornement ni armoirie, ni rechampi, cette voiture n'avait rien qui attirât le regard : au premier coup d'œil, on aurait pu la prendre pour un coupé de remise; mais le moindre connaisseur eût promptement remarqué l'élégante harmonie de sa coupe, le son moelleux et sourd qu'elle rendait en roulant, et le fini de ses détails. Bien qu'aucun nom ne fut écrit sur les *patentes* des roues, cette voiture ne devait venir que de chez un grand carrossier.

Comme le cheval n'était pas enrêné, il laissait pendre nonchalamment sa tête fine et un peu longue. La hauteur de son garrot, la profondeur de sa poitrine et la vigueur de ses reins révélaient des qualités exceptionnelles de vitesse et de fond.

Le cocher lui-même, enveloppé d'un grand *water proof* gris, comme en portent en Angleterre beaucoup de cochers de *cab*, et n'ayant à son chapeau ni cocarde ni galon, se tenait presque debout sur son siége, d'une façon qui sentait le cocher de grande maison.

L'autre domestique, assis à côté de lui, était loin d'avoir (qu'on nous pardonne l'expression, le *chic* de son camarade; rien qu'à le voir descendre du siége pour ouvrir la portière du coupé lorsque la voiture s'arrêta, on devinait un valet de pied improvisé.

Le mois de novembre 185– touchait à sa fin. Malgré la pluie qui tombait à chaque instant il faisait très froid. Aussi, quoique ce fut un dimanche, peu de personnes passaient-elles sur le boulevard de Montrouge.

Au moment où la voiture s'arrêta, les stores, soigneusement baissés jusque-là, furent relevés.

—Puis-je descendre? demanda une voix d'homme.

—Oui, monsieur, répondit le valet de pied.

Un homme sortit de la voiture.

Il portait une blouse bleue passée et fort chiffonnée; les bords larges et flasques d'un chapeau de feutre mou lui cachaient presqu'entièrement la figure. Un pantalon de cotonnade bleue, à travers les déchirures duquel on apercevait l'étoffe d'un autre pantalon de drap commun, de gros souliers et un bâton noueux complétaient son costume.

Plus grand, moins large d'épaules et moins carré que le domestique qui tenait la portière, cet homme pouvait avoir cinquante ans. Il prenait du ventre. Une barbe noire et touffue couvrait le bas de sa figure; il avait des dents magnifiques et d'une blancheur assez extraordinaire chez un ouvrier de l'âge de l'inconnu.

—Entre dans le coupé et déshabille-toi, dit-il au valet de pied.

En un clin d'œil celui-ci eut ôté son pardessus, son pantalon de drap et son chapeau noir. Il sortit de la voiture dans un costume pareil à celui de son compagnon. Seulement, il le portait avec tant d'aisance et de naturel qu'il devait en avoir l'habitude.

L'autre, au contraire, avait une démarche, un son de voix, un je ne sais quoi, enfin, qui jurait avec ses vêtements de prolétaire.

—Valentin, dit le maître au cocher, toujours raide et immobile sur son siége, vous m'attendrez ici pendant un quart-d'heure, puis vous irez stationner de l'autre coté du cimetière, dans la rue du Champ-d'Asile ; si vous ne me revoyez pas d'ici à deux heures, vous rentrerez.

Valentin ne répondit pas, mais il inclina majestueusement la tête pour faire voir qu'il avait entendu.

—Où est ton camarade, Vincent? demanda l'homme de la voiture au valet de pied.

—Au coin de la rue Delambre et de la rue de l'Observatoire, monsieur le....

—Imbécile!

—Pardon.. monsieur Joseph.

—Joseph Pommier.. pas de monsieur.. Et tâche de me tatoyer.

—Oui.. Joseph.

Ils se dirigèrent vers la rue Delambre.

A l'un des angles formés par la rencontre des boulevards de Vanves et de Montrouge, de la rue Delambre et de la rue de la Gaieté, un homme mal vêtu et de figure patibulaire fumait une de ces pipes en terre si courtes de tuyau que, dans son langage énergique et imagé, le peuple les a nommées des *brûle-gueules*.

Avez vous vu quelquefois à la porte d'un boucher quelque vieux boule-dogue trapu, bas sur ses pattes, l'arrière-train peu fourni, mais les reins larges, la tête énorme et la machoire inférieure très avancée, le museau sillonné de plis profonds et grisâtres, les yeux rouges, les dents noires et gâtées, la peau pelée en divers endroits, la mine farouche et abrutie!

Tel était maître Goulard, un ancien charretier, qu'on avait eu la bonne idée de nommer Célestin à son baptême (si jamais il avait été baptisé), et qui avait reçu dans sa *société* le surnom de Bouton-de-Rose.

—Gredin de temps! murmurait Célestin Goulard dit Bouton-de-Rose, en secouant la casquette avachie qui lui couvrait la tête, et qui était si grasse que l'eau ruisselait dessus comme sur une étoffe imperméable..... et pas de tabac....

Ah ça! ajouta-t-il en tirant de sa poche la vessie qui lui servait de blague...... ah ça! est-ce qu'ils comptent me faire droguer ici pour rien! Valentin m'a dit qu'on commencerait par dîner, depuis hier que je *fais la tortue* (jeûne) les *dominos* (dents) me démangent.

En achevant ces paroles, il ôta sa pipe de sa bouche, et, presque sans desserrer les dents, il lança un jet de salive par la brèche que le séjour perpétuel du tuyau de terre avait pratiquée entre deux de ses dents.

Comme il exécutait cette opération caractéristique du vrai fumeur, il aperçut Valentin et son compagnon.

—Enfin, voilà le patron, Joseph Pommier, comme ils l'appellent! reprit Célestin. Valentin a beau dire, celui-là n'est pas un des nôtres.... Non, ni un bourgeois non plus...... C'est un *daim huppé*. Oh! si j'avais pu seulement ne pas le perdre l'autre jour!..... Mais une autre fois....

—Allons, dit Valentin en s'approchant de lui, écoute, mon vieux,

—Un moment! fit Joseph Pommier, puisque tel était le nom du compagnon de Vincent.... Célestin, continua-t-il en fixant sur l'ancien charretier un regard dur et froid, tu as manqué à ta promesse l'autre jour; tu m'as suivi malgré ma défense.

—Moi, monsieur!

—Pas de *monsieur*, animal! appelle-moi Joseph, je te l'ai déjà dit. Tu m'as suivi.... Or, rappelle-toi bien trois choses : la première, c'est que malgré tous tes efforts et toutes tes ruses tu ne parviendras jamais à savoir qui je suis ; la deuxième, c'est que si tu recommences tu auras ta *sorbonne* (la tête) en miettes le lendemain ; la troisième, c'est qu'avec moi tout homme qui en sait plus long que je ne veux lui en apprendre est un homme mort! Tu comprends?

—Oh! murmura Bouton-de-Rose, avant de me *refroidir* (tuer), il faudra....

—Allons donc! interrompit Pommier, est-ce qu'on a besoin de faire tuer un homme à qui l'on peut, d'un mot, donner une *fièvre cérébrale!* (faire condamner à mort?)

—Et comment cela? fit Goulard d'un air gouailleur.

—Dame! en engageant les *curieux* (juges) à te demander ce que tu faisais certaine nuit du 18 décembre.... Assez! ajouta-t-il en coupant la parole au charretier, qui, subitement dompté, balbutiait une excuse.

Il se mit en marche.

Les deux hommes le suivirent à quelques pas.

—Dis donc, Vincent, fit le buledogue, il n'est pas commode, le patron.

—Oh! non, murmura l'autre.

—Il doit avoir du *beurre* (de l'argent)....

nous essayions.... là, entre nous deux, hein!..

—Mon vieux, dit Vincent en le regardant fixement, je connais cet homme-là mieux que toi, ne t'y frotte pas.... Je préférerais, vois-tu, me fourrer sous les roues d'une locomotive que de me mettre mal avec lui.

—Ah! diable!.... Et si, tout seul....

—Ni tout seul ni avec moi ; je te préviens que je suis de son bord et que je le défendrai.

—C'est bon, reprit Célestin, on le laissera tranquille, alors.

Et il suivit son compagnon de l'air gracieux d'un mâtin à qui l'on vient d'arracher un os.

L'établissement connu sous le nom de la *Californie* a été fondé par un nommé Cadet, qui est maintenant, m'a-t-on dit, maire d'une commune importante et fort considéré de ses administrés. Depuis la fondation de la Californie, et principalement par suite de l'annexion, sa clientèle s'est améliorée comme qualité, mais elle a beaucoup diminué en nombre.

A l'époque où se passe notre récit, ce n'était, comme maintenant encore, qu'une sorte de vaste grange, n'ayant pour tout mobilier que des tables et des bancs de bois.

Malgré ses vastes dimensions, elle n'était pas suffisante pour contenir l'affluence des consommateurs, et la majeure partie des clients s'installait dans la cour.

Aussi la place manquait-elle souvent.

Je ne puis pas dire, pour justifier cette affluence, que la cuisine de la Californie rivalisât avec celle des Frères Provençaux ou du café Anglais. Elle n'offrait qu'un seul avantage : le bon marché.

D'abord, chacun apporte son pain. La portion de viande (du *rata*) coûte 20 centimes, et elle est copieuse. Un plat de légumes, haricots, lentilles ou pommes de terre, 10 centimes. Le vin se sert dans des pots en faïence, noirs à l'extérieur, blancs à l'intérieur, avec des anses en fer-blanc [illegible]

[illegible]

Pour donner une idée de la consommation annuelle d'un établissement tel que la Californie, il suffira de citer les chiffres suivants, auxquels monte la consommation, il y a quelques années. Environ 2,300,000 portions de viande dans l'année, soit 6,000 par jour et 300 à 350,000 portions de légumes, le tout arrosé par environ 3,500 pièces de vin, c'est-à-dire près de 10 par jour.

La clientèle de la Californie—qui s'est beaucoup modifiée depuis, comme je viens de le dire —se composait alors d'ouvriers des industries les moins payées, de chiffonniers, de débardeurs, et de plusieurs individus appartenant à la classe, si commune à Paris, des gens qui ont exercé tant de métiers qu'ils n'en ont aucun, et qui finissent trop souvent par celui de vagabond, ou pis encore.

Malgré le mauvais temps il y avait foule à la Californie.

Sauf quelques enragés qui dinaient sous la pluie, tous les consommateurs s'étaient mis à l'abri dans la maison.

Elle se composait de deux pièces : la première salle en entrant contenait la cuisine et un comptoir pareil à celui des marchands de vin : dans la seconde pièce il n'y avait que des bancs et des tables complètement nues.

En apportant les portions, le garçon servait du sel, une fourchette en fer et un couteau..

A une des tables placées à l'angle de cette pièce, se trouvaient six personnes appartenant à deux *sociétés* différentes.

Il y avait d'abord un homme en costume d'ouvrier qui devait être un forgeron, un serrurier ou quelque chose de ce genre.

Il avait une bonne figure, ouverte et rieuse, respirant la force, la santé et la bonne humeur. A côté de lui se tenait sa femme, qui semblait taillée sur le même modèle.

Un peu moins âgée que son mari, qui pouvait avoir une trentaine d'années, elle causait avec un petit garçon de dix à douze ans, qui était assis entre elle et le serrurier.

L'enfant manœuvrait sa fourchette et son couteau avec une activité qui semblait beaucoup égayer ses deux voisins. Il ne devait pas être leur fils cependant, car il n'était vêtu que de mauvais haillons, tandis que Bruno Galichon et sa femme étaient simplement mais proprement habillés. Le gamin, qui répondait au nom de Désiré Poncet et plus souvent encore au surnom de Petit Poucet, n'avait d'autre métier que celui d'ouvrir les portières des voitures ou de faire les commissions des ouvriers du quartier. Comme talent d'agrément, il était très fort au noble jeu du bouchon et faisait la rose d'une façon remarquable.

Un petit diable au fond, leste comme un singe, vif comme un écureuil, futé comme un renard et brave comme un lion, intelligent, mais étourdi ; honnête encore mais sur la pente glissante du vagabondage. Le serrurier l'avait employé dans la matinée. Comme il s'était rendu fort utile, outre le salaire promis, on l'avait invité à dîner.

Or, jamais lycéen, à son début dans la vie, n'éprouva autant de joie à dîner à la Maison d'Or ou chez Bignon, que maître Désiré Poncet à figurer au nombre des consommateurs de la Californie.

—As tu encore faim... Désiré? demanda le serrurier.

—Dame! fit le gamin, j'aime bien le fromage.

—Très bien! dit Bruno en riant, on veut dire qu'il te faut du fromage.

—Ne bourre donc pas tant cet enfant, grommela Thérèse, qui était plus économe que son mari.

—Bah! du fromage! S'il a encore faim, ce petit.

—Il a mangé pour deux jours au moins.

—S'il en avait deux d'arriérés.... D'abord, ça m'amuse de le voir manger, moi.

Thérèse leva les épaules d'un air grognon et coupa un morceau de pain pour le petit garçon, dont elle suivait les opérations gastronomiques avec un sourire à la fois compatissant et inquiet.

Les trois personnes placées à l'autre extrémité de la table formaient le contraste le plus complet avec le ménage dont nous venons de parler.

L'homme semblait l'incarnation de la misère en habit noir, la plus cruelle, la plus navrante de toutes.

D'une taille un peu au-dessus de la moyenne et d'une maigreur effrayante, il était déjà voûté comme un vieillard, bien qu'il eût à peine vingt-huit ans; un habit noir étriqué, raccommodé en vingt endroits, blanchi à toutes les coutures, lustré du vernis rougeâtre de la misère, dessinait sa poitrine étroite et ses épaules anguleuses. A force de passer les jours et les nuits au travail, son corps affaibli par les fatigues et la mauvaise nourriture avait contracté une légère déviation qui augmentait chaque jour, lentement, mais d'une manière continue. Le cou aussi était un peu de travers. La figure longue et osseuse avait cette teinte si bien caractérisée par le mot populaire de *papier mâché*. Ses yeux bruns, aux paupières rouges et gonflées, étaient entourés d'un large cercle bistré qui s'étendait jusqu'aux pommettes fiévreuses; ses longs cheveux flasques et secs retombaient sur le collet graisseux de son habit, relevé jusqu'aux oreilles pour dissimuler l'absence d'un col de chemise.

Une ride, ou plutôt un sillon profond, partant des yeux et venant aboutir entre le menton et l'oreille, creusait davantage les joues déjà si maigres de l'employé. Son chapeau noir, détrempé par maintes averses, était encore plus luisant et plus râpé que son pantalon noir trop court, dont les bords, festonnés par de trop longs services et couvrant mal des bas troués, s'arrêtaient à trois ou quatre pouces de petits escarpins d'été, avachis et couverts de boue.

Simon Tournaire était employé, à 80 francs par mois, dans un bureau de placement. Laborieux, assez intelligent et d'une excellente conduite, il aurait dû gagner bien davantage; mais la maladie livré à la misère, et plus tard, la misère à son tour l'avait mis dans l'impossibilité de se défendre contre la maladie.

Pris et broyé entre ces deux fléaux de l'humanité, le pauvre homme ressemblait maintenant à ces nageurs épuisés qui n'ont plus la force de chercher à remonter le courant, et, près de succomber, ne peuvent plus que se soutenir par quelques faibles mouvements sur l'eau qui les entraîne et va bientôt les engloutir.

La misère avait aussi gravé son empreinte sur la figure de la femme. Le costume de la pauvre créature ne la protégeait guère contre le froid et la pluie. Son vieux chapeau de paille, enjolivé de rubans d'une couleur impossible, avait autant l'air d'un cabas que d'une coiffure. On se sentait froid dans le dos, rien qu'à regarder l'étoffe légère et usée jusqu'à la corde de la robe gris violet qui se collait sur son buste osseux. Son châle était un chef-d'œuvre de raccommodage.

Quant à ses bottines en étoffe, achetées au Temple depuis longtemps déjà, Dieu sait dans quel état les avaient mises la pluie et la boue. L'eau qui ruisselait sur ses vêtements pénétrait sans doute de temps en temps par quelque déchirure, car elle frissonnait parfois des épaules, comme une personne qui sent le contact d'une eau glacée.

Denise Tournaire était la fille d'un paysan des environs d'Autun. Plus commune de tournure, de traits et de langage que son mari, mais plus forte, plus solidement bâtie et plus habituée que lui, d'ailleurs, à la misère et aux privations, elle avait résisté mieux que Simon aux souffrances inséparables de leur position.

En revanche son caractère s'était aigri. Bonne au fond et adorant son mari et sa fille, elle laissait échapper parfois des mots amers qu'elle rétractait bien vite, mais qui n'en avaient pas moins profondément blessé le pauvre employé.

Quant à l'enfant, c'était une petite fille de quatre ans, dont la figure, douce, pâle et intelligente avait un sourire vague et triste qui faisait peine à voir. Elle riait et causait assez gaîment cependant, mais il lui manquait cette vivacité, cette pétulance particulière aux enfants heureux et bien portants.

Elle paraissait toute joyeuse de manger au *restaurant*, et regardait autour d'elle d'un air curieux, timide et un peu craintif.

De temps en temps elle se penchait vers sa mère, et lui jetant ses deux petits bras autour du cou, elle l'embrassait tendrement.

—Qu'est-ce que vous prenez après ça? demanda le garçon qui avait dans son service la table occupée par le ménage de l'employé.

Le mari et la femme se regardèrent.

(*A continuer.*)

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier, ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient connu des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une excessive dérégie. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elle soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

DE HELMBOLD,

ui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, ais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il cesède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collége royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collége royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

Mai—[illegible] 594 Broadway, New York

MONROE & REDDINGTON.

JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co; agents de la Fonderie Trédégar [Tredegar Iron Work] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

28 mai—6m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.

14 juin—6 m LEEDS & CO.

PETER TOTANS, Marchand d'ivoire, 30, Fulton Street—NEW-YORK.

Il a constamment en magasin un fort stock de BILLES DE BILLARD, de toutes grandeurs, des DRAPS, des QUEUES, des GARNITURES, en un mot, tout ce qui se rattache au commerce de billards; ANNEAUX de martingales, (CHECKS, KENO), CANNES, POMMES de cannes, et IVOIRE en général.

Tous les ordres sont promptement remplis au No 30, Fulton street, New-York, ou à la fabrique, au coin de Lydum street et de Myrtle Avenue, à Brooklyn New-York. 27 juin—1an

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

LAFAYETTE	Lemarié	Samedi 25 août.
NAPOLEON III	Bocande	Samedi 1 sept.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 22 sept.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 6 oct.

Prix du passage en or.

Première classe, $130. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

L'assistance médicale ne coûtera rien.

Pour plus d'information s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nile-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Hâvre, chez William Iselin & Co.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir les leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet. 3 févr—

De New-York à Vera-Cruz

DIRECTEMENT.

La Compagnie Générale Transatlantique expédiera les vapeurs suivants :

Le Tampico, vers le 1er septembre.

La Floride, " " 1er octobre.

Qui prendront les passagers, comme le fret, à des prix modérés.

S'adresser à GEO. MACKENZIE, agent, 15 août 58 Broadway.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
EVENING STAR	2400 "	Knapp, "
GUIDING STAR	2600 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2300 "	Vansier, "
HAVANA	2000 "	Furber, "
MONTEREY	1400 "	Whitman "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400	
MISSOURI	1400	

Le vapeur

MISSISSIPPI,

Partira samedi, 1er septembre 1866, à 7 heures du soir, du débarcadère de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

J. M. COURTNAY, agent, 33 rue Carondelet, Nile-Orléans.

C. K. GARRISON, président, 15 août 10 rue Barclay, New-York.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis. — Ligne Morgan.

Départ, SAMEDI, 1er septembre, à 8 heures du matin.

Le fret pour Lavaca sera livré le long du bord du steamer dans la baie de Matagorda.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

WM. G. HEWES,

commandant D. S. Austin,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Ces steamers, apportant les malles des Etats-Unis partent fort exactement à la date indiquée dans les journaux. 29 aout

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—

Ligne de Morgan.

Départ, MERCREDI, 29 août, à 8 heures du matin.

Le fret pour Lavaca sera livré le long du bord du steamer dans la baie de Matagorda.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes,

HARLAN,

commandant John Lewis,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, coin Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Ces steamers, apportant les malles des Etats-Unis partent fort exactement à la date indiquée dans le journaux. 25 août

Pour Brazos Santiago—Directement.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira DIMANCHE, 2 septembre, à 8 heures A. M. POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer à basse pression et à roues latérales

AUSTIN,

Capitaine Smith.

Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St Joseph.

Pour le fret ou le passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

L'huile de charbon n'est reçue à bord que dans des bottes métalliques.

Un bateau de cette ligne partira toutes les semaines pour le port ci-dessus.

Le steamer SAINTE-MARY partira pour Brazos Santiago, dimanche 9 septembre. 26 août

Bateaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY ET BILOXI.

Le nouveau bateau en fer et à basse pression

MARY,

A. L. Myers, commandant,

partira régulièrement pour les endroits susdits, comme il est dit ci-dessous.

Le mardi, à l'arrivée des trains de Pontchartrain de 9 à. M.,

Le jeudi, " " 9 "

Le samedi, " " 12 h. [midi]

Pour revenir, il partira de Pascagoula le mercredi et le dimanche matin, de Mississippi City et Biloxi, le vendredi et le lundi matin, touchant à tous les endroits à l'exception d'Ocean Spring.

Le mardi et le samedi il ira jusqu'à Pascagoula.

I. C. HARRIS, agent, Au coin des rues Camp et Commune.

Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou la marée basse n'y mette obstacle.

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.

Le beau et très rapide marcheur, steamer

CAMELIA

capitaine W. L. Cozzens,

continuera ses voyages, partant de la Nouvelle Orléans comme suit :

Le LUNDI à sept heures et demie du matin, à l'arrivée du train du char Pontchartrain.

Le MARDI, à 9 h.	do	do	do
Le JEUDI, à 9 h.	do	do	do
Le SAMEDI, à 2 h.	do	do	do

Pour revenir, il partira :

Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI soir,

Le LUNDI soir, Le VENDREDI matin.

Le LUNDI le bateau ira directement à Biloxi et Ocean Springs, il en repartira le mercredi soir, touchant aux stations intermédiaires.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Le samedi on ne recevra positivement plus de fret après l'arrivée du train de midi.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,

11 mai 10 rue Carondelet.

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales LAURA, partira comme suit :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le LAURA partira à l'arrivée du train de 3 heures P. M., et le DIMANCHE à l'arrivée du train de six heures et demie du matin.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard, celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIO RIO.

24 aout—1m No 28, rue de Chartres

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibéria et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opeloussas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Têche, E. B. Trinidad, capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. B. CHARPANTIER, No 62 rue de la Douane,

ou à J. E. CARLIN, 11 août—3m No 33 rue Vieille-Levée.

Pour le Bayou Lafourche.

Le beau bateau à vapeur SONORA U. D. Terrebonne, capitaine, M. Charlet, commis, fera les voyages régulièrement comme suit, de la Nile-Orléans :

Tous les JEUDIS, à 5 heures de l'après-midi.

" LUNDIS, à 5 "

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

F. CHÉROT,

15 aout—1m No 7 rue St Pierre.

Pour les Forts, Quartier des Huras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Quesnel, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN E. HYDE & CO, 1er août—1m No. 113, rue de la Commune.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Shipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 28 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.

POUR GALVESTON ETINDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamships de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 8 heures, venant d'Alger.

Le bateau-ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des checks ou numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage ou le frêt, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 69, rue du Canal, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 8 heures à midi.

G. W. R. BAILEY, Surintendant général

MALADIES SECRETES

M. F. GAUDOZ, Pharmacien, de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Écoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, à 8 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

[illegible]

Aux Planteurs et autres de l'Etat de la Louisiane.

Le bill d'allocation pour l'Exposition universelle de Paris ayant été adopté par le sénat des Etats-Unis, et l'achèvement du palais de l'Industrie à Paris étant maintenant chose assurée, nous devons compter sur l'Exposition comme sur un fait arrêté. Aucun de ceux qui connaissent les ressources des Etats-Unis en éléments agricoles, mécaniques et minéraux, ne peut douter qu'ils n'occupent une place proéminente dans cette Exposition. La preuve que cette opinion n'est pas bornée à ce côté-ci de l'Atlantique, c'est l'espace libéralement alloué aux Etats-Unis dans le palais de l'Industrie.

L'Etat de la Louisiane, à peine sorti de l'état de guerre, et commençant à jouir seulement des bienfaits de la paix, abonde en hommes énergiques qui n'ont pas la moindre idée de rester en arrière des autres Etats dans le développement de leurs ressources.

L'Exposition offre une occasion extraordinaire de montrer au monde combien grandes sont les richesses agricoles de la vallée du Mississipi, en produisant aux yeux des hommes intéressés de toutes nations, des échantillons de coton, de sucre, riz, tabac, &c, &c, égalés dans quelques parties du monde mais qu'aucune n'a surpassés.

Le développement de grandes ressources est tout aussi bien dans l'intérêt du négociant que du planteur. Répandre chez les nations étrangères la connaissance de ces ressources, c'est favoriser autant l'un que l'autre, car les deux marchent du même pas. Les avantages commerciaux de la Louisiane sont trop connus de nous tous pour que nous insistions.

Tous les commerçant et les planteurs savent que ce qui fait le plus besoin maintenant dans cet Etat, c'est le capital et le travail. Un changement récent dans notre économie intérieure nous a privés d'une grande portion de notre main-d'œuvre, et par conséquent nécessite aujourd'hui l'emploi d'un gros capital pour que nous puissions nous récupérer des pertes que nous cause cette privation de travail manuel.

Nous nous adressons naturellement à l'Europe pour avoir ce capital et ce travail. Nous ne pouvons mieux faire, pour inspirer confiance aux capitalistes et aux agents d'immigration, qu'en montrant ce que notre pays peut produire.

Les commissaires, entièrement versés dans la connaissance du sol et du climat de l'Etat, pouvant fournir toutes les statistiques nécessaires relatives à la quantité et à la qualité des récoltes, à la condition sanitaire du pays à la bonne situation des plantations qui sont déjà en exploitation, à l'avantage pécunia re qu'on réaliserait en entreprenant d'autres, doivent, sur tels spécimens de produits que nous pouvons envoyer, commander une attention qui nous fera trouver aisément les éléments dont nous avons besoin, surtout le capital et la main-d'œuvre.

Les produits envoyés comme échantillons ne peuvent, en aucune manière, être une perte pour l'expéditeur, d'abord, parce que le gouvernement les enverra gratis en France à partir de New-York, et parce qu'il est probable que la Législature de cet Etat les enverra gratis d'ici à New-York, et que l'expéditeur, malgré ces avantages n'en restera pas moins libre de disposer de ces articles après l'Exposition.

Les planteurs de la Louisiane sont respectueusement requis d'envoyer les spécimens de leurs produits pour l'exposition en ballots faits d'une manière propre et convenable, et d'adresser aux commissaires dans cette ville, des notes sur l'espace qu'exigera le transport et l'exposition de ces articles, et de communiquer avec eux librement pour chaque chose se rattachant à l'objet en vue.

Comme cette affaire est, en ce moment, d'importance vitale pour l'Etat, tout planteur et résidant, sans avoir égard à des considérations de parti ou de personne, tout habitant intéressé au retour et au progrès de notre ancienne prospérité, est respectueusement requis de coopérer avec nous pour assurer à la vallée du Mississipi et à l'Etat de la Louisiane, une contribution à l'Exposition Universelle, en rapport avec leurs vastes ressources

EDWARD GOTTHEIL,

Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1866. 30juillet

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y exposer des marchandises, des produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et faciliterai l'expédition des colis au lieu de destination, s'ils s'adressent à moi, au Mechanics' Institute, dans la salle du Sénat, de midi à 2 heures.

EDWARD GOTTHEIL,

Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867 6 juillet

Dr. SABOURIN,

166, DOUANE,

ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

24 juin—3m

BLADON SPRINGS,

Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison de maladies chroniques, date de vingt ans; elle est trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et tous les SAMEDIS pour les Springs.

30 mai—3m JAMES CONNOR & CO.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

145............rue Commune............145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres, or et argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises mises à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des effets à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à [illegible]

LES CELEBRES

CERCLES EN FER

DE FASSMAN

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour ce cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec lesquel on l'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnait partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et leur n'ont pas sur eux la même effet que sur la corde. La guerre a fait renouveler d'une manière remarquable, relativement aux cercles en fer. Ces milliers de balles de coton sont détruites parce que les cordes se sont pourries et cassées. [illegible]

La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelque fois de 10 pieds et demi et de onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites balles. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nile-Orléans, 7 juillet 1866

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre [illegible] 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage. Rue Carondelet, No 81. Nile-Orléans.

17 juin—6m.

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nile-Orléans, Louisiana.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine. [illegible]

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,

5 janv— No 37, rue Vieille-Levée.

O. B. GRAHAM & CO,

130........RUE GRAVIER........130

Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et toile de Flandre, toile blanche et toile écrue, et mousselines, mouchoirs de toile, linons Long, linons blancs, linons imprimés, de nappes en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapres Huckabuck, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gants de l'union et coton, ginghams, gingas, tartan Winseys, cotonnades et lainages de coton, mouchoirs Madras, coton [illegible]

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 313, entre Ursulines et St. Philippe.

Ecuries du CRESCENT.

Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Nos. 50 & 52, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Nelligan ses écuries, situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à prendre soin de toutes sortes de buggies et de voitures. Mon établissement, le mieux distribué et le plus aéré, contient 120 stalles et la meilleure remise de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de chevaux de trait et autres, et des buggies neufs, j'invite respectueusement mes amis et le public amateur à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand coin pour l'exercice des animaux; on les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont sous ma surveillance.

JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Dr. J. A. Cantrelle

REPREND activement l'exercice de sa profession.

Résidence : rue Cougbo, No. 28, entre Chartres (anciennement Moreau) et Royale (autrefois Conde).

27 juillet—3m

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 125, coin Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président

B. HAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Elmer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwartz,
A. Bruhn,	G. L. Mayer,
A. Schneider,	Chas Bondin,
Theo Schorr,	Chas Lodler,
M. F. Klumpp,	H. Blasco,
C. T. Forster,	L. F. Bode,
F. Frek,	C. H. Karstendiek
H. W. Schwarte,	Julius Moerner,
D. Michel,	F. Richard,
Aug. Koenig,	E. Oberon,

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie	$692,151 71	
Primes de marine	120,365 15	
Primes de rivières	305,040 59	$1,087,390 45
Montant des primes expirées		936,451 44
Pertes payées et estimées :		
Pertes d'incendie	$34,492 93	
Pertes de navires	79,648 86	
Pertes de rivières	289,203 39	
Escompte payé au lieu de scrip	70,762 37	
Taxes payées	56,192 34	
Réassurances payées	64,287 21	
Profits et pertes, dépenses, générales, timbres, escompte en moins, &c.	148,165 00	676,739 21
Bénéfice net		$297,731 23
Montant des primes participant au dividende-scrip		404,711 66
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets garantis par hypothèques		$ 65,545 00
Billets garantis par actions		29,994 46
Effets		51,168 51
Propriétés foncières		66,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville		70,000 00
Placé en actions de banques		20,000 00
Scrip étranger du pays, compte de scrip		89,305 29
Compagnie du Dry Dock Vallette		1,075 00
Du pour primes et en voie de perception		166,005 15
En caisse		287,400 55
		$847,198 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Henne,
Sam'l B. Newman,	A. Dudbill,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Obel,
A. Thomson,	A. B. Reading.

25 mai—3m

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—		
Primes sur les risques d'incendie	$122,397 94	
" " des rivières	31,721 16	
" " des mers	58,559 73	
	212,67[illegible] 83	
En moins primes remboursées	2,415 44	
	210,262 44	
Primes non expirées le 30 avril 1865	32,778 30	
	243,040 74	
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Pertes sur les incendies	$ 3,615 79	
" sur les rivières	34,208 05	
" sur les mers	35,411 43	
Total des pertes	73,236 68	
Ré-assurances	7,616 00	
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes, moins l'escompte et compte d'intérêt	74,391 35	
Taxes et Revenu interne	7,064 72	
Quinze pour cent remboursé	34,344 87	
En réserve, pour risques non expirés	39,647 12	236,271 44
Bénéfice net		$ 41,669 30
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets de capital		120,129 39
Prêts garantis par hypothèque		6,788 66
Prêts garantis		27,650 12
Effets pour primes		13,292 27
Actions, bons et autres garanties		121,694 63
En caisse		61,724 43
Comptes individuels pour primes		20,976 87
Propriétés foncières		10,897 73
		423,330 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

M. CRAWFORD secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866.

E. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs dudit certificat, à partir de Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se feront assurer.

DIRECTEURS :

J. H. Ełmer,	L. F. Générès,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C Keiss,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Contin,
Jno J. Adams,	A. Brousseau,
Vr Burthe,	J. Goldstein
mai—2d de suite	S. Saloy.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nile-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865		$230,611 30
Savoir :		
Primes d'incendie	$162,595 68	
Primes de mer	54,783 62	
Primes de riviere	23,232 03	
En moins, primes non-engagées	29,385 00	
Primes remboursées	1,778 46	— 29,681 88
Primes inscrites		$190,949 02
Pertes payées, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$38,218 37	
Sur les risques de mer	31,136 17	
Sur les risques de rivière	14,708 72	
	84,113 46	
Réassurance	8,746 62	
Quinze pour cent remboursés	10,754 54	
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	10,079 62	
Profit, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins	25,702 70	— 142,398 34
Montant net des primes participant		$ 48,550 28
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Dû pour primes, en voie de perception		$ 61,694 19
Effets pour primes		27,297 40
Placé en actions de chemins de fer		32,311 00
Placé en actions de banque		71,451 50
Placé en scrips de Compagnies d'Assurances Mutuelle		73,322 80
Prêts sur actions		19,477 70
Prêts sur hypothèque		15,367 43
En caisse		29,396 02

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans. Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 19 décembre 1865. SAMUEL MEYERS.

Deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de Scrip non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende-scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et il sera émis des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS :

J Lorber	J Lemore.	D'que Bouligny
A H D'Mess,	John Gauche,	Omer Gaillard
A. Miltenberger,	J A Stoess,	T Avendano
A Bidault.	A Marquez,	Jos A. White,
	A Verrel De Grew.	23 dec 3

E. RICHARD,

Fabricant de Billards,

160........RUE STE-ANNE........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot, tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1710,

28 avril— Bureau de Poste de la Nile Orléans

Geo. H. Clarke. Wm Doughty

ORLEANS HOUSE,

A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.

CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.

27 juillet—3m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC",

de la Nile-Orléans,

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles.

Nile-Orléans, 2 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport sur terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;

WM. P. KELLOGG, Vice-Président

H. P. JANVIER, Secrétaire

juillet—1an—

L. H. RICHARD,

COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR

de marchandises sèches, anglaises, françaises et allemandes, a transféré son magasin du No 43, rue de Chartres au

No 46, rue Vieille-Levée,

entre Douane et Bienville.

Maison de commission à Paris: No 16, Passage Saulnier.

RESTAURANT FRANÇAIS,

72.....RUE DE CHARTRES.....72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES, — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., M. PORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT St LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger confortablement et aux heures familles. 14 novembre—

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores (fournitures de navires.)

5 juillet—3m Rue du Canal No. 150.

AVIS.

A LOUER pour un an et plus, une excellente TERRE à l'abri des éventualités. Pour connaître les conditions, s'adresser sur les lieux, à AD. RIECK, huit milles au-dessous d'Alger, paroisse d'Orléans, ou

A la Nile Orléans, à M. L. TERRASSE, chez M. Rochereau, marchand de commerce, rue Ursulines, entre Levée et Chartres. 20 juillet—

VENTES JUDICIAIRES.

Burbart & Ferguson vs. Harvey Guild.—Les mêmes vs les mêmes.—Les mêmes vs Harvey Guild et sa femme

DEUXIEME COUR DE JUSTICE—Paroisse d'Orléans—Nos 5,621, 5,656 et 5,661—En vertu de trois brefs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Geo. B. Braughn, juge de la Deuxième Cour de Justice, et du consentement des demandeurs et des défendeurs, je procéderai le samedi, 15 septembre 1866, à midi, au No 180 rue St-Charles, Premier District, à la vente à l'enchère publique, d'un lot de meubles de maison et du contenu d'un établissement d'appareils de gaz, tels que les décrit l'inventaire et installations de toute description.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC.

Constable de la Deuxième Cour de Justice.

18 aout—15, 31; 15 sept.

JOHN B. SLAWSON vs. FELIX CLAVEL.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,607—En vertu d'un writ de saisie-vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Bienville et de la Douane. Lesdits terrains sont désignés par les numéros Dix Sept et Vingt-et-Un, et ayant les dimensions suivantes, savoir : Le No Dix Sept mesure trente pieds de face à la rue Broad, trente pieds sur la ligne derrière, sur cent dix huit pieds deux pouces et quatre lignes et demie de profondeur; Et le No Vingt-et-Un mesure vingt-neuf pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue de la Douane, les mêmes dimensions sur la ligne derrière, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de R. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 14 juin 1862.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions - Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 août—22, 31; sept 7, 14

Succession de feu HENRY MYERS, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,576—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 d'août 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet sous numéro vingt-neuf, compris entre les rues Bienville, de la Douane, des Marais et Villeré.

Le dit terrain fait partie d'une portion de terre désignée par le numéro cinq, suivant plan dressé le 5 de février 1820 par le voyer de la ville et déposé le 15 d'août 1829, en l'étude de Félix de Armas, alors notaire public en cette ville et forme l'angle des rues Bienville et Villeré et mesure, mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Bienville, sur environ quatre-vingt dix sept pieds de profondeur et de face à la rue Villeré.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—La moitié du terrain désigné par le numéro deux situé au dit faubourg, dans l'ilet borné par les rues Bienville, de la Douane, Villeré et Robertson.

La dite moitié de terrain mesure trente et un pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Villeré sur soixante-treize pieds onze pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, borné du côté de la rue Bienville par le terrain No Un et de l'autre côté (de la rue Douane) par le restant du dit terrain No Deux.

3o—Une certaine portion du terrain désigné par le No Trois, situé dans l'ilet ci-dessus décrit au dernier lieu et contigu à la moitié du terrain ci-dessus décrit, et mesure quinze pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Villeré, sur soixante-treize pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, borné d'un côté par le terrain No Deux et de l'autre côté par la portion restante du dit terrain No Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Joseph Reinke, de cette ville, suivant acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 15 d'août 1861

Les plans seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans

15 aout—13, 22, 31; sept.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage,

MARIE WILHELMINE STEISSMEIER, épouse de Conrad Frederick Steissmeier et als vs la dame LOUISA REINKING, épouse de Conrad S. Reinking et als

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 27,141

(ACTION EN PARTAGE.)

EN vertu d'un decret rendu et signé le 27 de juillet 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 31 d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit, savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No deux, d'après un plan dressé par Pilié, [illegible] et borné par les rues Villeré, Dumaine, Ste Anne et des Marais.

Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Villeré sur cent vingt pieds un pouce et trois lignes de largeur sur la ligne de fond, sur cent vingt-sept pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en bois, couverte en ardoises, divisée en [illegible]

2o—Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Pinqueminer Prytanée [illegible]

Acquis par feu Wilhelm Stoppenhagen de George W. Sherratt, suivant acte au rapport dudit notaire Grasen en date du 11 avril 1856.

3o—Une étendue de Terre située dans la paroisse de Livingston, [illegible]

Les plans de ces propriétés seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—[illegible]

Les actes de vente, ainsi que les timbres de revenu aux frais des acquéreurs.

HARRY T HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juillet—août 8, 16, 24, 31

WILLIAM CLEARY vs. ELIZABETH ANN SMITH et PETER F. SMITH, son époux.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,186—En vertu d'un writ de saisie-vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI douze de septembre 1866, à cinq heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

[illegible] de la pharmacie située à l'angle des rues Bienville et Derbigny, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 août—31—4 8 12

L. B. WAKEMAN vs la goëlette ACUSTICO, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,455—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, premier de septembre 1866, à 10 heures A. M. à mon entrepôt No. 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Les voiles de la goëlette ACUSTICO.

Saisies préalablement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 août—24 27 30—sept 1er

WALLACE & Co (RICHARD J. HENNESSEY as broker &c.) vs. LE BATEAU A VAPEUR ROSALIE JUDSON & AL.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21 [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de juin 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le bateau à vapeur ROSALIE JUDSON, ensemble avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, sur la rive gauche, près des Magasins à Tabac, Troisième District de cette ville.

Séquestré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions - comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 aout—23, 31—sept 7, 14

Marie E. A. Trudeau, uxor vs. Marius S. Bringier, mar.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, paroisse Ascension — No 1306. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse Ascension dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 13 de Septembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delord, du Camp, Poeyfarre et des Magasins, désigné par le No sept, suivant plan dressé par L. Gothell, architecte, le 25 d'avril 1856, et posé en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville sous le No 6. Ledit terrain mesure quatre-vingt quatre pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Léonce Burthe suivant acte au rapport de Thos. J. Beck, notaire public en cette ville, en date du 12 mai 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 aout—15, 23, 31—sept 7

John M. Courtenay vs. le steamship Southern Star, Richard B. Locke et M. S. Black.

TROISIEME COUR de District de la Nile-Orléans, No 21,660.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI 13 de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le steamship SOUTHERN STAR, ensemble sa machine, ses meubles, &c. tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, vis-à-vis de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans,

13 août—22 30 sept 7 13.

Succession de feu PATRICK GARRICK, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 16,159—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 d'août 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No Dix-sept de l'ilet No Dix-sept, lequel est borné par les rues Liberty, Melpomène, Howard et Thalie, conformément au plan dressé par George T. Dunbar, ci-devant arpenteur de la ville, le 1er d'avril 1846, et déposé en l'étude d'Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Liberty, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (à l'exception de la forge qui appartient au locataire actuel), lequel a un bail jusqu'au 1er mars prochain (1867) à raison de $14 par mois.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 22 d'août 1859, dans l'affaire de la banque de l'Union de la Louisiane vs. David Angus, No 3,776 des dossiers de la Quatrième Cour de District de la Nile-Orléans.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 aout—sept 3 13 22 29

Dame MAGDELEINE GUENO, veuve de feu James Jos. Bush, vs. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE EMILE BOUCHET.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,982—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans cette ville, sur le bayou St Jean, et faisant partie de l'ancienne habitation connue sous le nom de "Briqueterie Gueno".

Ledit terrain est désigné par le Numéro Cinq de l'ilet Numéro Huit, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, alors voyer de la Municipalité No 3, le 17 de mars 1846 et déposé en l'étude de Joseph Lisbony, alors notaire public en cette ville, pour recours.

Ledit ilet No Huit est compris entre les rues Columbus, Laharpe, Rochebiave et Dorgenois. Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Columbus, sur cent cinquante huit pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui y sont, droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse suivant acte au rapport du dit notaire Lisbony, en date du 10 mars 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 sept—24,31, septembre 1, 8

VENTES JUDICIAIRES.

H. W. KALKE vs le steamship Northern Star le capitaine et les propriétaires.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,182—En vertu d'un writ [illegible] adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nile Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI TRENTE ET UN D'AOUT 1866 à cinq heures du soir, à mon entrepôt, No. 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Certaines provisions provenant du dit steamship et consistant en Viandes de Bœuf, de Porc, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau ; [illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, les dites provisions seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'adjudicataire fournissant son bon ou obligation, avec caution à la satisfaction du Shérif, et portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $55 ou environ.

HARRY T HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 août—21 25 ; 31

Joseph Bazanne vs. Théophile Bertrand et John Hewlett, Jr.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,310—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MARDI, onze de septembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, à l'angle nord des rues Dumaine et Tremé, faisant partie du terrain désigné par le numéro Un, de l'ilet numéro Cinquante, borné par les rues Dumaine, Tremé, St-Philippe et des Marais, suivant plan dressé par le voyer de cette ville, le 8 d'août 1824, et annexé à un acte en date du 26 de novembre de la même année, au rapport de Félix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds [illegible] de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante-sept pieds et cinq lignes et face à la rue Tremé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, avec attique, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et cabinet, deux chambres avec fenêtres et cabinet dans la cour [illegible]

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de feu Eugène Pinsard suivant acte au rapport d'Abel Dreyfous notaire public en cette ville, en date du 1er mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif

11 août—20 29 sept 4 11 de la Paroisse d'Orléans

F. AUGUSTE vs la goëlette ADELAIDE, le capitaine et les propriétaires

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17 [illegible] En vertu d'un [illegible]

[illegible]

La goëlette ADELAIDE, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Charles J. Leeds vs Louisiana Manufacturing Company.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17 [illegible]

[illegible]

HARRY T HAYS

BERTRAND SALOY vs CHARLES SEUZENEAU

SIXIEME COUR [illegible]

[illegible]

HARRY T HAYS

John Davis, Samuel M. Todd, [illegible] capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur Fanny Pearson.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,740—[illegible]

Le bateau à vapeur FANNY PEARSON [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS

Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Thomas Hughes, [illegible] en faveur de Henry Williams, Jr., et de J. Q. Bradford, contre les tuteurs et curateurs de Thomas Hughes.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS

Shérif de la paroisse d'Orléans.

W. C. C. CLAIBORNE vs F. E. WILTZ

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]

1o.—UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

Le dit terrain mesure, mesure française, cinquante pieds de face à la rue de l'Esplanade, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, portant le No 161, avec cuisine, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de P. E. Laresche, notaire public en cette ville, en date du 11 février 1843.

2o.—UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 463, suivant le plan général dudit faubourg et par le même numéro, suivant plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur, le 21 de janvier 1838, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Claiborne et St-Bernard et mesure soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Claiborne sur cent vingt neuf pieds de profondeur [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen [illegible] Coudrain, notaire public en cette ville, [illegible] de la dite propriété, par Henry Wiltz, au défendeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 aout—16 27 sept 3 10

THOS SCHORR vs PETER OBERBECK.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans, No 5[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Cocleys, Troisième Justice de Paix, dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le lundi, 24 de septembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain dans l'ilet borné par les rues Moreau, Bons-Enfants et Poete, dans le Troisième District de cette ville et désigné par le No 1, suivant un plan tiré par L. Surgi, le 10 d'octobre 1836 et déposé dans l'étude de Louis Feraud ci-devant notaire public en cette ville, sur le livre de plan N 17.

Le dit terrain mesure (en mesure française), 32 pieds de face à la rue Moreau, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant en billets du Trésor

ARTHUR LANGE.

25 aout - 1 et 24 sept Constable.

CHARLES A. GAYARRÉ, Jr., vs. MICHAEL HUGHES & ARTHUR BELANGER.

QUATRIEME Cour de District de la Nile-Orléans—No 17,001—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai MARDI, dix huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UNE PROPRIÉTÉ située au faubourg Daunois, dans le Troisième District de cette ville et consistant en un ilet de terre désigné par le No Vingt deux et borné par les rues de Français, de [illegible], Pelopidas et Livingston, ayant [illegible] en [illegible] de cette ville déposé en l'étude de Carlile Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de John Lovesay, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 23 de juillet 1863.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17août—26, sept 1, 10, 18

MONITION DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Les Etats-Unis contre la barque anglaise MARIA, et dix octaves d'absinthe.

A LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le District Oriental de la Louisiane—No 83[illegible]—Conformément à un mandat d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris possession de la barque anglaise MARIA, ses agrès et apparaux, etc., et, entre les mains de M. Wm. P. Kellogg, collecteur du port, dix octaves d'absinthe, lesquels sont maintenant séquestrés par les Etats-Unis d'Amérique pour les causes indiquées à la Cour de District des Etats-Unis.

J'avertis, par les présentes, le ou les propriétaires des susdits, et toute personne ayant ou prétendant avoir un droit ou un intérêt quelconque dans les dites propriétés, de se présenter dans une cour du District des Etats-Unis, qui sera tenue dans la salle d'audiences, dans la ville de la Nile-Orléans, le troisième mardi qui suivra le présent date ou aussitôt après que l'on pourra, pour faire valoir leurs réclamations et pour montrer pourquoi les dites propriétés ne seraient pas condamnées et vendues, conformément à la demande.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

Nouvelle-Orléans, le 17 août 1866.

CUTHBERT BULLITT,

18aout—20 sept Marshal des Etats-Unis

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Habillements, bottes, souliers et LINGERIE.

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZEINICKER encanteur

Bureau, rue de Chartres No 80.

MERCREDI 29 aout à 10 heures du matin il sera vendu—

[illegible]

A 11 heures du matin,

[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.

Vente par le Constable.

J. Jonau contre Maximilien Freche alias Clary Jeune.

COUR du Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un writ de [illegible]

[illegible]

P. AD. FORGET, Constable de la Cour du Quatrième Juge de Paix

Davian & Donon contre Clary Jeune. No 13.

Cour du Troisième Juge de Paix

EN vertu d'un writ de [illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Mme Veuve [illegible] H. DOMINGON—No 2[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

A. J. VILLERE

Succession de [illegible]

DEUXIEME COUR [illegible]

[illegible]

Succession de LISETTE LAMPIAN

DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

A. J. VILLERE

Presse à coton de Newell,

supérieure à toutes les autres,

IL Y EN A PLUS DE 200 EN USAGE.

[illegible]

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

[illegible]

A dater de DIMANCHE 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit :

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

—Arrangement du dimanche.

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures au lieu du char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir de l'après-midi, [illegible] DIMANCHES toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à [illegible]

Les passagers qui désirent arrêter à la station de [illegible]

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

O. PANDELLY

11 5m Surintendant

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPÔT à Alger tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf de la ville, au pied de la rue Ste Anne, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement ou les sont émis, se vendent à un prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nile Ibérie et tous les ports intermédiaires du Texas et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Tèche jusqu'à la Nile Ibérie.

G. W. BAYLEY,

Ingénieur en chef et Surintendant général

Ouverture de la Grande Route du Centre Du Nord à l'Est.

Ligne ferrée de Memphis et Louisville comprenant les chemins de fer de Memphis et Ohio, Memphis, Clarksville, et Louisville, et Louisville et Nashville.

L'ACHÈVEMENT de cette route ouvre une voie ferrée directe de Memphis à Louisville passant par Humbolt, Clarksville et Bowling Green, et a sept milles seulement de la fameuse Cave Mammoth.

Du 1er août 1866

Des trains iront de Memphis à Louisville sans changer de chars, faisant une connection directe à Louisville via Cincinnati ou Indianapolis pour les principales villes du Nord et de l'Est.

La route est de 180 milles plus courte de la Nouvelle-Orléans à New York que par Cairo et Chicago.

En conséquence de la grande distance que l'on gagne par cette route, les prix de passage de première classe seront réduits de $7. De Memphis à Louisville et à $13.35 de Humbolt à Louisville, ce qui est une réduction de $5.15 dans les taux précédents. Des réductions proportionnelles seront faites pour tous les points du Sud.

Demandez vos billets pour Louisville à

T. F. BOYD,

20 juillet—1 m Agent général pour les billets

Denture complète, pour $50, dents garanties opération sans douleur.

No 2........Le Dr SPYER, dentiste........No 2

—Coin Camp et Canal.—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et revêtent mieux que les autres. Les opérations de l'extraction sont faites sur la personne la plus nerveuse sans la craindre. Le Dr Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp. 11mars—

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

196 ..... RUE DU CANAL..... 196

entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais

10 aout—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près du Lopez.

24 juin—3m

EN VENTE

No. 166 rue du Camp, au premier :

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres ; est portatif, et on outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 166, RUE DU CAMP, au premier.

17 juin—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par E. ROGER & CO

[illegible]

PAR A. FEIBER & CO

Vente importante de marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER & Co.

H. MARKS, encanteur.

[illegible]

PAR T. ANFOUX.

Vinaigre! Vinaigre!

Par T. ANFOUX.

15 [illegible]

Pommes sèches. Pommes sèches.

PAR T ANFOUX.

20 [illegible] POMMES SECHES, à vendre, [illegible]

Couvertures en coton, grises, matelas, pelles, hottes, brides, &c. &c.

PAR T ANFOUX, encanteur.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

200 caisses bottes, souliers et chapeaux.

—Aussi—

Habillements, chemises blanches, &c.

—Aussi—

Coutellerie anglaise, couteaux et fourchettes.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Le A. No 1 sloop Oregon, à l'encan.

PAR FORSTALL & SPEAR,

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Toile d'emballage de l'Inde.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

[illegible] propriété rue d'A [illegible]

PAR S. GUINAULT encanteur,

[illegible]

Succession de [illegible]

PAR S GUINAULT, encanteur

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Deux maisons basses, Nos 331 et 333, rue St-Philippe.

Succession de Thomas et Patrick Tormey.

[illegible]

No 27,021—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

Une [illegible] pour bâtir, sur l'Avenue Washington

Succession de Nels Anderson.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,639.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

[illegible]

BELLE LOCALITÉ A PROXIMITÉ DE LA RUE DU CANAL.

Maison en briques à étage avec attique, No 41, Rue des Remparts, entre Bienville et Douane.

PAR C E GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur,

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 1er septembre 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Résidence de choix, No 185, rue Remparts.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan lundi SAMEDI 8 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Mme LA BLANCHE.

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence,

Rue Bienville, No 104.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait eu connaissance jusqu'ici. [illegible]

Mme La Blanche

graduée dans ces différentes branches de l'anatomie obstétrique, [illegible]

Les consultations sont gratuites pour les pauvres—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 104 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux portes au-dessous de la rue du Canal Nouvelle Orléans 12 juin—3m

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches et toutes les maladies des voies urinaires (des deux sexes) sont promptement et radicalement traitées avec le plus grand succès depuis dix années de pratique.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien,

1er juillet coin Orléans et Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R M MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, jeudi [illegible]

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux, appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de trait, Voitures Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO

R M MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, jeudi, [illegible]

Elégants Chevaux appareillés,

do do de monture,

Beaux mulets de tir

Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies découverts et à toupets, harnais, wagons &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR O. VALETON.

Farine! Farine! Farine!

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur

Office No 44 rue Tchoupitoulas.

MERCREDI [illegible]

[illegible]

Foin! Foin! Foin!

PAR O. VALETON, Encanteur

Bureau 44, rue Tchoupitoulas [illegible]

JEUDI, [illegible]

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriété de valeur rue Remparts, entre les rues Dumaine et Ste-Anne

PAR ALFRED BOULIGNY

Bureau, No [illegible]

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Grande vente d'Epiceries, [illegible], Vins, Variantes, Conserves, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

[illegible]

MARDI, le 4 septembre [illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Trois terrains faisant face à la rue St-Bernard, près le marché.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau 12 rue Royale.

SAMEDI, 1er septembre [illegible]

[illegible]

Résidence très agréable, No 288 de la rue de l'Esplanade, ayant une très grande profondeur s'étendant jusqu'à la rue Kerlerec.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale, No 12

SAMEDI, 1er septembre [illegible]

[illegible]

Succession de Mme Anna Glausten—No [illegible]

Maison avec Jardin, dans la rue Conti, entre les rues Salomon et David.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale No 12

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Succession de Mme Anna Glausten—No [illegible]

Meubles! Meubles! Meubles!

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale, No 12

LUNDI, 10 septembre [illegible]

[illegible]

Succession de A. P. Avegno—No. 18,913

Terrains à bâtir de valeur, dans le Deuxième District de cette ville, et donnant sur les rues Toulouse, Bourgogne et St Pierre.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale No. 12.

SAMEDI, 8 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, [illegible]

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Succession de James Davern.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

PAR McCERREN & CO,

PLACIDE J SPEAR, encanteur

IL sera vendu, à l'enchère publique, mercredi 5 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les pavés.

Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13nov—

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—AOUT 1866.

[illegible]